



Paris, le 23 juin 2015

**Madame Isabelle GORCE**  
Directrice de l'administration pénitentiaire  
13 Place Vendôme  
75042 Paris Cedex 01

**Objet : situation au centre pénitentiaire de Rémire-Montjoly (Guyane)**

Madame la Directrice,

La section française de l'Observatoire international des prisons (OIP) a suivi avec attention les mouvements de personnes détenues qui ont eu lieu mardi 16 et jeudi 18 juin 2015 au centre pénitentiaire de Rémire-Montjoly. Un certain nombre des revendications portées par les personnes détenues rejoignent les alertes et sollicitations que nous recevons depuis plusieurs années.

Je me permets de vous solliciter afin de connaître les mesures que l'administration entend prendre – et dans quels délais - au regard d'une situation pour laquelle l'OIP est régulièrement sollicité.

Des plaintes reçues par l'OIP, il ressort:

**- Conditions matérielles de détention.**

L'état dégradé des cellules, des cours de promenade, des douches et de certains locaux de détention, ainsi que le manque d'hygiène. La configuration des locaux de détention, et notamment les cellules multiples surpeuplées, sont désignées comme facteurs de violence entre détenus en raison de la promiscuité imposée.

**- Nourriture.**

De nombreuses personnes se plaignent régulièrement de la piètre qualité et de l'absence de variété de la nourriture délivrée.

**- Manque de travail et d'activités.**

Le manque de postes de travail, la faible diversité des postes proposés, le manque d'activités et les temps d'attente pour obtenir une réponse aux demandes formulées.

**- Les difficultés d'accès à l'information pour les personnes étrangères, très nombreuses dans l'établissement.**

Les difficultés d'accès à des documents d'information (règlement intérieur, textes de droit) traduits ou à des explications orales, le manque de traducteurs, notamment dans le cadre de la préparation à la sortie avec le SPIP, dans l'accès aux activités, au travail ou aux soins.

**- Les violences.**

Grande inquiétude tant des personnes détenues que de leurs proches concernant le climat de violences qui règne dans l'établissement. Certaines personnes nous signalent ne plus oser sortir de leur cellule, par crainte d'agressions par des codétenus dans des locaux collectifs ou en cour de promenade. Il nous a été signalé plusieurs fois que les appels lancés par les personnes détenues lors de violences en cellule ou d'une urgence médicale, notamment la nuit par le biais des interphones, ne recevraient pas toujours de réponse, ou des réponses tardives de la part de certains personnels.



Enfin, l'attitude de certains surveillants (remarques voire insultes, brimades, provocations, parfois violences physiques, nous est régulièrement signalée. Cela apparaît d'ailleurs également dans la lettre collective diffusée par des personnes détenues le 18 juin 2015. Il nous est par ailleurs régulièrement indiqué par des personnes détenues que leurs plaintes concernant des violences commises tant par des codétenus que par des personnels, resteraient bien souvent sans réponse de la part de l'administration ou du Procureur. Et lorsqu'il y a une réponse, il semblerait que, concernant les personnels, aucune mesure ou sanction ne serait en général prise.

Nous aurions souhaité connaître les éventuels programmes ou mesures de lutte contre les violences ou de gestion des conflits envisagés ou mis en place dans l'établissement.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à ce courrier.  
Dans l'attente de votre réponse quant aux mesures qui seraient prises au sujet de la situation au centre pénitentiaire, je vous prie de recevoir, Madame, mes salutations distinguées.

**François Bès**  
Coordination inter-régionale Île-de-France/Outre-mer  
7 bis rue Riquet – 75019 Paris  
Tel : 01 44 52 87 94 ou 06 64 94 47 05  
Courriel : francois.bes@oip.org